



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

DÉCISION DU PRÉSIDENT
N° D2026-014

**Objet : N°2025-03-02 – Marché public de travaux d'aménagement des abords de la RD77
sur la Commune de Château-Gaillard**

Lot n°2 : Plantations et équipements

**Modification n°2 : Approbation de prestations supplémentaires et changement
de répartition financière entre les cotraitants du groupement**

LE PRÉSIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU les délibérations n°2023-150 du 6 juillet 2023 et n°2025-234 du 16 décembre 2025 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision n°2025-049 en date du 27 juin 2025 portant attribution du marché public, passé en procédure adaptée, avec le Groupement d'Entreprises solidaire FALABELLA / CHEVAL PAYSAGES, dont le mandataire est la Société FALABELLA à Saint-Vulbas (01), concernant les travaux de plantations et d'équipements constituant le lot n°2, pour un montant total de 99 660,00 € HT calculé sur la base du Détail Quantitatif Estimatif et une durée de réalisation de 12 semaines ;

VU la décision n°2025-101 en date du 14 octobre 2025, approuvant la modification n°1, ayant pour objet des prestations supplémentaires pour un montant total de 1 540,00 € HT, portant ainsi le montant HT initial du marché à la somme de 101 200,00 € HT soit une augmentation de 1,55 % ;

CONSIDÉRANT qu'en cours d'exécution des travaux, des prestations supplémentaires sont nécessaires, il convient, par modification n°2, de prendre en compte ces ajustements pour un montant total de 6 580,00 € HT ainsi que la nouvelle répartition financière des cotraitants du groupement ;

- APPROUVE la modification n°2 relative au marché public de travaux de plantations et d'équipements des abords de la RD 77 sur la commune de Château-Gaillard, constituant le lot n°2, et ayant pour objet, des prestations supplémentaires pour un montant total de 6 580,00 € HT ainsi que la nouvelle répartition financière entre les cotraitants du groupement.

- **PRÉCISE** que l'augmentation du montant HT initial du marché induite par la computation des modifications n°1 et n°2 est de 8 120,00 € HT soit une augmentation de 8,15 % et porte ainsi le montant du marché à la somme de 107 780,00 € HT.

- **DÉCIDE** de signer la modification n°2 et tous les documents s'y rapportant.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 27 janvier 2026
Publiée le 30 JAN. 2026*

Fait à Chazey-sur-Ain,
Le 27 janvier 2026.

Le Président
de la Communauté de communes


Jean-Louis GUYADER

